

**Pays : Fédération de Russie****(date : avril 2024)**

<b>Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)</b>	<b>Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)</b>	<b>Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)</b>
<p>a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input checked="" type="checkbox"/> Le document médical doit être délivré par l'organisme habilité du pays de résidence et mentionner la maladie traitée pour laquelle le stupéfiant ou la substance psychotrope est nécessaire, ainsi que le nom et la quantité du médicament.</p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/> Voir ci-dessous.</p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/> Les documents doivent être fournis avec le formulaire de déclaration en douane.</p> <p>e) Autres types de justificatif ; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/> Certificat d'exportation pour les stupéfiants ou substances psychotropes concernés délivré par l'autorité nationale compétente du pays de résidence de la patiente ou du patient, comme indiqué dans la publication officielle des Nations Unies intitulée « Autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux concernant le contrôle des drogues ». Un certificat d'importation délivré par une autorité compétente similaire du pays de destination est également exigé.</p>	<p>Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants <input type="text"/></p> <p>Substances psychotropes <input type="text"/></p> <p>Liste de substances interdites ; si oui, veuillez préciser :</p> <p>Stupéfiants et substances psychotropes figurant sur la liste I de la législation russe.</p> <p>Autres informations :</p> <p>Les stupéfiants et les substances psychotropes figurant sur les listes II et III de la législation russe peuvent être transportés à des fins thérapeutiques.</p> <p>Les documents médicaux justificatifs ou leurs copies certifiées conformes établis dans une langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction certifiée en langue russe.</p>	<p>Nom : Ministère de la santé de la Fédération de Russie</p> <p>Adresse : 127994, Moscou, Rachmanovski, 3/25 P, 1,2,3,4</p> <p>Tél. : (495)628-44-53</p> <p>Fax : (495)628-50-58</p> <p>E-mail : info@minzdrav.gov.ru</p> <p><a href="https://minzdrav.gov.ru">https://minzdrav.gov.ru</a></p> <p>Les textes complets des règlements mentionnés sont publiés sur les portails numériques d'information juridique en accès libre (www.consultant.ru, www.garant.ru et www.rg.ru).</p>